

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2024-06

De la commune de FERICY

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le



ID : 077-217701796-20240216-D2024_06-BF

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	11

DATE DE LA CONVOCATION
12/02/2024

DATE D'AFFICHAGE
12/02/2024

Séance du Vendredi 16 Février 2024, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-quatre, le seize Février à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, GERMAIN Jean-Luc, HAMEON Yoann.

Absents excusés :

DESHAMS-FONTAINE Corentin qui a donné pouvoir à BOURGES Manel
FOURGOUX-LECLERC Catherine qui a donné pouvoir à DESPOTS Hervé
GARNOTEL Virginie qui a donné pouvoir à DJORDJEVIC Cécile
ROCHER Catherine qui a donné pouvoir à HAMEON Yoann

Absente :

MENET Sophie

ALLEYRAT Paul est désigné secrétaire de séance

OBJET : Affectation du résultat 2023 sur le budget 2024

Au vu des résultats budgétaires de l'exercice 2023, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus décident d'affecter les excédents 2023 de la manière suivante sur l'exercice 2024 :

- 79 957.65€ au compte de recettes d'investissement R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- 380 860.64€ au compte de recettes de fonctionnement R002 « Solde de fonctionnement reporté »

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le 19 Février 2024

Publié le 19 Février 2024

Le secrétaire de séance
ALLEYRAT Paul

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 19 Février 2024

Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN

